



HAL
open science

L'expérience esclavagiste des habitations sucrières de la Caraïbe, un modèle occulté des cités ouvrières industrielles

François Duchêne

► To cite this version:

François Duchêne. L'expérience esclavagiste des habitations sucrières de la Caraïbe, un modèle occulté des cités ouvrières industrielles. *Études Caribéennes*, 2016, <10.4000/etudescaribeennes.10317>. <hal-01783736>

HAL Id: hal-01783736

<https://hal.science/hal-01783736v1>

Submitted on 2 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'expérience esclavagiste des habitations sucrières de la Caraïbe, un modèle occulté des cités ouvrières industrielles

*The Sugar Plantations Slave Experiment in the Caribbean: a Hidden Pattern of
Industrial Workers' Housing Estate*

François Duchêne



Éditeur

Université des Antilles

Édition électronique

URL : <http://>

etudescaribeennes.revues.org/10317

ISSN : 1961-859X

Référence électronique

Ce document a été généré automatiquement le 17 décembre 2016.

L'expérience esclavagiste des habitations sucrières de la Caraïbe, un modèle occulté des cités ouvrières industrielles

The Sugar Plantations Slave Experiment in the Caribbean: a Hidden Pattern of Industrial Workers' Housing Estate

François Duchêne

Introduction

- 1 On peut définir les cités ouvrières comme un ensemble de logements groupés, individuels ou collectifs, appartenant à une même entreprise, gérés par elle et destinés à y loger tout ou partie de son personnel. On en trouve accolées à de nombreuses industries traditionnelles, de l'extraction de matières premières à la production d'énergie ou à la confection de produits intermédiaires et finis. Et ces constructions constituent un modèle urbain, si l'on considère que « le modèle consiste dans un plan standard élaboré *a priori* pour promouvoir un ensemble de conditions sociales et matérielles tenues pour universellement valables : c'est un objet définitif et, par définition reproductible, quel que soit le contexte physique et social de son application » (Merlin, Choay, 1988 : 489). De fait, ce modèle a fleuri dans le monde occidental industrialisé dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle. Or lorsque l'on se penche sur ses origines, l'une apparaît évidente et constamment mise en avant : le discours hygiéniste sur la production urbaine des XVIII^e et XIX^e siècles (Frouard, 2008 ; Frey, 1995 ; Flamand, 1989 ; Butler, Noisette, 1983). Mais une autre, plus ancienne, consistant en l'expérience des habitations sucrières de l'époque esclavagiste dans la Caraïbe, semble aujourd'hui ignorée ou occultée, en tout cas absente des travaux scientifiques consacrés aux logements patronaux et à leurs origines.

- 2 Par ailleurs, en France et dans de nombreux autres pays industrialisés, la production de ce modèle s'est progressivement tarie dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec la prise de relais par les pouvoirs publics de la construction et la gestion de logements ouvriers. Et depuis quelques années, on observe que certaines de ces cités de la France métropolitaine suscitent des démarches patrimoniales, de protection et de préservation des bâtiments et des systèmes urbains comme de mise en récit de la vie qui s'y est déroulée du temps de leur gestion par l'entreprise. Et, comme en écho aux silences et oublis observés dans les écrits scientifiques, la filiation esclavagiste de ce type d'organisation sociospatiale semble, elle aussi, aujourd'hui totalement absente des débats observés autour de l'émergence d'un processus de patrimonialisation des cités ouvrières.
- 3 On relèvera, en premier lieu, que la mémoire de l'esclavage ne va pas de soi, et qu'elle donne lieu à des traitements différents, dans le temps et dans l'espace (Chivallon, 2002, 2005). On distinguera ensuite histoire et mémoire, la première relevant de l'étude scientifique des faits chronologiques, tandis que l'autre, « où puise l'histoire qui l'alimente à son tour, [ne] cherche à sauver le passé que pour servir au présent et à l'avenir » (Le Goff, 1988 [1977]: 177). Mais on notera que les processus de patrimonialisation peuvent emprunter à l'une comme à l'autre. On relèvera enfin que la patrimonialisation procède d'une construction sociale, et à ce titre que des choix, explicites ou non, sont effectués par les groupes sociaux concernés, pour valoriser, éliminer ou oublier (Veschambre, 2002). Et que les groupes sociaux ne sont pas tous égaux devant ces opérations de tri (Pinçon, Pinçon-Charlot, 2007).
- 4 Partant de ces différents constats, la question qui guidera notre propos pourrait être formulée ainsi : pourquoi l'héritage esclavagiste ne semble-t-il pas pouvoir constituer une ressource pour la mise en patrimoine des pans désormais inexploités de l'industrie métropolitaine française ?
- 5 Dans un premier temps, nous mettrons côte à côte les modèles des cités ouvrières et des habitations sucrières esclavagistes, pour mieux montrer leurs troublantes ressemblances. Ensuite, nous tenterons d'expliquer en quoi les liens de filiations entre les deux ont été sans doute occultés, puis probablement oubliés. Enfin, nous observerons les chemins économiques par lesquels ces deux modèles d'organisation sociospatiale se patrimonialisent, sans pour autant retrouver encore de liens entre eux.

1. Une même logique de contrôle sociospatial

- 6 Notre propos consiste en premier lieu à décrire les caractéristiques intrinsèques des deux modèles étudiés, cités ouvrières d'une part et habitations sucrières de l'autre, pour tenter de voir ce qui les rapproche. Au-delà, il nous semble intéressant de montrer la part d'héritage des secondes dans les premières.

1.1. Les cités ouvrières, une logique paternaliste de contrôle social

- 7 Il existe une littérature abondante explicitant le projet paternaliste de construction de logements ouvriers à proximité des lieux de production durant toute la période de l'industrialisation. L'émergence et le développement de ce modèle dans le courant du XIX^e siècle tiennent pour une part importante à la concurrence que l'industrie lourde, peu rémunératrice et fortement demandeuse en main-d'œuvre subissait de la part des

activités émergentes de services (Noiriel, 1984). Pour autant, ce modèle consistant à offrir un service supplémentaire aux employés en les logeant a permis d'étendre l'emprise patronale hors du temps et des lieux de travail. En effet, la production de cités ouvrières inscrit la nature même des rapports sociaux de production à l'œuvre à cette étape particulière de l'industrialisation, en transcrivant dans l'espace les rapports hiérarchiques existant dans l'entreprise tout en mettant à disposition de tout le personnel les mêmes équipements collectifs. Ainsi, tout en constituant un référentiel interne commun dans lequel la place de chacun dans l'entreprise est lisible dans l'espace, ces logements d'usine prétendent aussi former pour qui n'en est pas « le sentiment d'une communauté d'intérêts entre les partenaires du processus de production, communauté identifiée pour soi et pour l'extérieur par ses rythmes de travail, ses lieux et les formes de sa vie collective » (Fremont, Chevalier, Hérin, Renard, 1984 : 110).

- 8 Avec la gestion de leur peuplement, les entreprises propriétaires de cités ouvrières disposaient d'un contrôle social par un dispositif spatial, ce dernier permettant une mise en ordre du quotidien pour assurer simultanément une certaine paix sociale et le développement de l'entreprise. Plus précisément, le modèle des cités ouvrières tel qu'il s'est développé dans le monde industriel reprend l'idée d'une mise en ordre militaire, moral, social et sanitaire du quotidien.
- 9 Un ordre militaire se traduit en particulier par un ordonnancement spatial des bâtiments, couramment organisé à partir d'un tracé viaire en damier, dans une disposition permettant d'offrir une vision quasi panoptique de l'espace. De plus, les termes de « casernement », de « casernes » pour nommer certaines étapes de ces cités, et plus tard de « cantonnement » pour désigner les cités des salariés migrants (Duchêne, Godard, 2009), témoignent d'inspirations et de filiations militaires, en particulier pour les industries de guerre. Un ordre moral, quant à lui, s'exprime par le recentrage du foyer sur la famille, comprise au sens strict de la cellule parents-enfants. De plus, il est fréquent que soit confié par l'industriel un rôle supplétif à une congrégation religieuse, car le modèle des cités ouvrières souhaite enraciner la classe ouvrière dans des pratiques de solidarité régies par le patronat industriel, et secondé par l'Église. Et, outre la pratique culturelle couramment favorisée par l'entreprise, il est fréquent de voir les dispositifs sanitaires, éducatifs, culturels, de loisir ou d'encadrement des célibataires confiés à des religieux, le tout assuré par un financement patronal. Un ordre social, encore, apparaît nettement avec la reproduction, dans l'espace de la cité, des hiérarchies sociales qui prévalent dans l'usine. Une différenciation sociospatiale est ainsi instaurée entre les ouvriers, les contremaîtres et les personnels d'encadrement en liant en particulier la superficie et le confort du logement attribué à la place occupée dans la hiérarchie (Frey, 1986). L'ordre social s'exprime aussi à travers la symbolique toponymique des voiries, valorisant la famille industrielle propriétaire ou de grands noms de l'industrie concernée. Un ordre sanitaire, enfin, est recherché avec le souci de bâtir en désagglomérant, de construire en désentassant. Renforçant cette volonté, le jardin attenant à la maison apparaît rapidement comme la pierre angulaire de la pensée hygiéniste. Il représente aussi « la saine fatigue » d'un travail enraciné et exposé aux yeux de tous, qui assure par le fruit du labeur un complément indispensable aux revenus salariés.
- 10 Les cités ouvrières ont constitué, dès leur apparition, de véritables enclaves urbaines, sociales et juridiques dans les communes dans lesquelles elles se sont implantées, enclaves qui ont perduré tout le temps de la gestion de l'usine ou de la mine. Elles ont souvent composé un isolat ordonné, dans le bricolage urbain qui les entourait.

1.2. Les « communautés autonomes », seules origines visibles du modèle « cités ouvrières »

- 11 Le modèle immédiatement antérieur aux cités ouvrières, et auquel on les rattache couramment, serait les « communautés autonomes », d'inspiration culturaliste dans la pensée hygiéniste (Choay, 1979). Ce modèle baigne dans une nostalgie de la ville préindustrielle idéalisée, de petite taille, propice à la vie communautaire autonome.
- 12 Quelques cités utopiques ont été concrétisées sur ce modèle. Parmi elles, la Saline royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs, et les logements ouvriers qu'elle contient, ont été conçus par Claude Nicolas Ledoux à la fin des années 1770. On y trouve déjà l'influence des théories aéristes des hygiénistes, avec l'abandon des rez-de-chaussée au profit d'une occupation des étages et un travail sur la circulation entre les bâtiments « attestant de la croyance en la vertu purificatrice de l'air » (Corbin, 1986 [1982]: 116). Répondant en premier lieu aux exigences d'une exploitation industrielle, Ledoux établit un programme monumental reposant sur une critique de l'état des villes contemporaines, et sur une hiérarchisation symbolique de l'ordre des pouvoirs (Rabreau, 2002)¹.
- 13 Robert Owen s'inscrit aussi dans cette lignée des « utopistes progressistes » à laquelle on rattache couramment l'origine des cités ouvrières. Patron d'une filature en Écosse, il réalise un établissement modèle en matière de conditions de vie et de travail de ses ouvriers, avant de formaliser en 1817 un projet de village communautaire et autarcique, basé sur l'exploitation de la terre et d'une entreprise industrielle. Il concrétise de façon éphémère son projet en émigrant avec quelques disciples en Amérique, où il fonde le village de New Harmony (Indiana). L'expérience échoue rapidement. Charles Fourier approfondit le projet de « phalanstère », similaire à celui d'Owen en bien des points, en particulier dans la collectivisation des biens et des actes quotidiens. Il tente en vain de le réaliser en France puis, à son tour, d'en exporter le modèle (Benevolo, 1979 [1960]). Jean Baptiste Godin bâtit quant à lui à partir de 1859 son « familistère » à Guise, dans l'Aisne, en s'inspirant fortement du modèle fouriériste (Bédarida, Paquot, 2004 [1982]).
- 14 L'inspiration la plus revendiquée des cités ouvrières provient de ce modèle des communautés autonomes, et non de celui de la cité-jardin (Bradel, 1996), autre branche culturaliste dans l'arbre hygiéniste. Médecins-hygiénistes et industriels se réfèrent couramment aux expériences utopistes d'Owen, de Fourier ou de Godin pour élaborer un modèle de ville industrielle planifiée. La filiation repose sur le paradigme d'une architecture instrumentalisée, où l'on attend des édifices qu'ils contraignent les mentalités et infléchissent les pratiques de la vie quotidienne. En réalité, les cités ouvrières n'ont à voir avec ces projets précurseurs que sur deux points : on y retrouve généralement l'idée d'une vie autocentrée (parfois même autarcique), et leur implantation en périphérie permet d'éviter les villes industrielles et leurs vices supposés. Par contre, de vie collectivisée il n'est guère question, et moins encore de redistribution d'une partie des profits, comme le prévoyaient les phalanstères de Fourier.

1.3. Les habitations sucrières antillaises, de fortes similitudes avec les cités ouvrières

- 15 Nous l'écrivions, Owen et Fourier au moins ont exporté leurs modèles dans des terres nouvellement colonisées, lieux à leurs yeux de toutes les utopies possibles. Et c'est en

remontant cette piste de la colonisation que l'on trouve d'autres traces particulièrement évocatrices du modèle des cités ouvrières. En effet, les habitations esclavagistes antillaises constituent un modèle antérieur, mais en bien des points semblables, d'un espace autocentré constitué autour d'une activité économique, dont l'organisation sociospatiale est totalement régie par son exploitant.

- 16 À partir du milieu du XVIII^e siècle, avec la généralisation de la traite négrière, les domaines d'exploitation sucrière antillais s'agrandissent par fusion ou absorption autour de ce qu'on nomme les habitations. Elles correspondent aux plantations du continent américain, c'est-à-dire à « un ensemble de terres cultivées en denrées exportables, des bâtiments d'exploitation et de logement, et le "mobilier" approprié, à savoir les ustensiles, les bêtes et les esclaves » (De Cauna, 1987 : 27). Toutefois, les habitations se caractérisent par une présence sur place du maître, qui entretient fréquemment une relation d'autorité et de proximité² avec son personnel, contrairement aux plantations où la représentation du maître par un gérant distancie sa relation avec les esclaves (Petit Jean Roget, 1978 : 1051). Ce système d'exploitation va se développer pendant près de deux siècles, et périr rapidement après la seconde abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises en 1848. Il est d'ailleurs couramment relevé que les habitations constituent une structuration foncière particulière, marquant profondément leur lien avec la métropole : « l'habitation, petite ou grande, est d'abord un découpage du sol effectué depuis la mer » (Huygues Belrose, 2009) pour permettre l'acheminement des productions, et tournant le dos à l'intérieur des terres.

Figure 1. Plan d'une « habitation » aux Antilles. Gravure du XVIII^e siècle



PLANCHE VIII. Plan d'une " habitation " aux Antilles. Gravure du XVIII^e siècle.

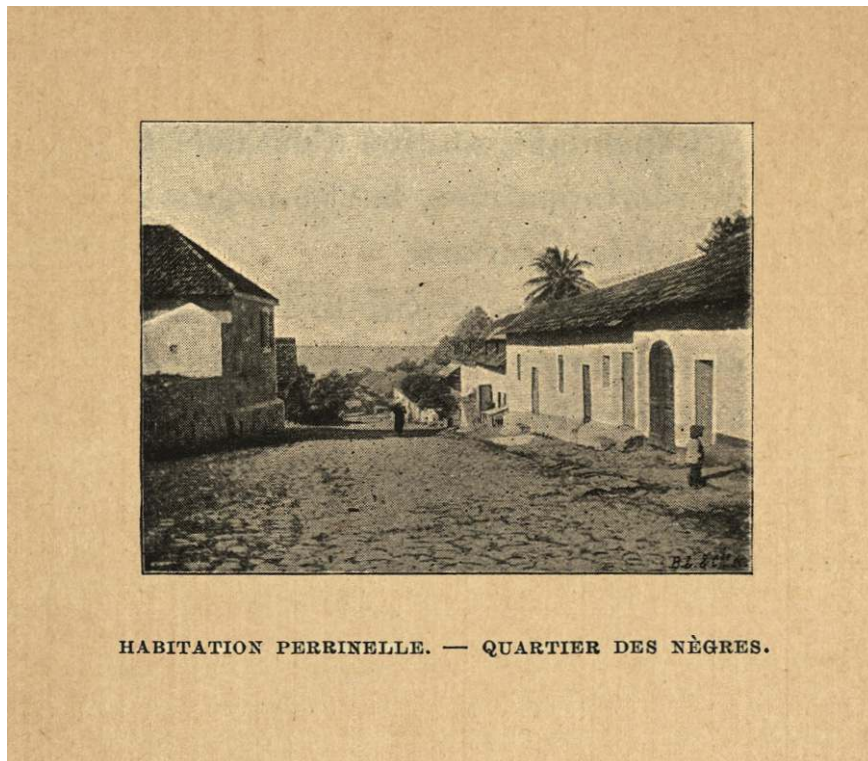
Source : Manioc.org, <http://www.manioc.org/images/NAN13037-10169i1>

- 17 Les habitations antillaises, de Martinique, de Guadeloupe ou de Saint-Domingue, sont organisées socialement de manière autonome. « Chacune d'elles constitue le cadre de toute une vie propre. C'est un véritable village, organisé autour d'un centre principal, la maison du maître, avec sa manufacture, ses ateliers, ses maisons, sa chapelle, son hôpital, sa prison et son terroir. À l'intérieur de ce village, le maître règne souverainement sur toute une hiérarchie socio-raciale d'ouvriers spécialisés et de sous-prolétaires agricoles,

concevant, dirigeant, jugeant et condamnant » (Schnakenbourg, 1973 : 233). Une crèche est organisée pour assurer le renouvellement de la main-d'œuvre. La structuration sociospatiale des habitations est très hiérarchisée, et permet de classer les esclaves en trois catégories, par ordre décroissant de reconnaissance : les domestiques, le plus souvent des femmes, très jeunes ou âgées, attachées au service du maître et de ses proches ; les ouvriers, dotés d'une spécialité professionnelle ; les esclaves, attachés à la manufacture (les plus nombreux, de 70 à 80 %), au sein desquels on distingue un « sous-prolétariat » composé des « nègres de houe » ou « nègres de jardin », qui plantent, entretiennent et coupent les cannes.

- 18 Les bâtiments forment un groupement ancillaire. « Au centre se trouve la maison principale, entourée d'un jardin et orientée face à la mer. À une distance raisonnable, afin que le maître ne soit pas incommodé par le bruit et les odeurs, se dressent les bâtiments industriels groupés les uns à côté des autres. (...) Autour d'eux sont groupées les "cases à nègres", situées dans un lieu sec et découvert, et ordonnées le long de rues » (Schnakenbourg, 1973 : 67). Jacques de Caunat décrit l'organisation spatiale d'une habitation dominicaine durant la même période, dont il note qu'elle se reproduit de façon quasi immuable d'un site à l'autre de la Caraïbe : « Le logement reflète la hiérarchie des emplois sur l'habitation. Les domestiques logent tout près de la Grand-Case ; les ouvriers, sucriers et guilvidiers, un peu plus loin à part dans une douzaine de cases ; les "nègres de jardin" dans un village de vingt-huit cases aux rues bien symétriques, le commandeur à l'entrée, assez éloigné, sous le vent ; les malades et les nouveaux dans quinze cases à l'écart dans les mornes. En tout, une soixantaine de cases, de construction sommaire (...). Les meilleures, celles des ouvriers, pouvaient être en bois » (De Cauna, 1987 : 117).

Figure 2. Habitation Perrinelle – Quartier des nègres (Saint-Pierre, Martinique)



Source : Manioc.org, <http://www.manioc.org/images/HASH9a9764982f52de3c9d22f7>

- 19 Dans son mode d'organisation autarcique, ce modèle des habitations caribéennes rappelle celui quasi contemporain des « communautés autonomes », pensées par les utopistes. Mais pour s'en rapprocher, il faudrait occulter le recours massif à l'esclavage et les rapports de domination qui s'y attachent, tous deux profondément inscrits dans l'espace. Car ainsi mis côte à côte, les cités ouvrières présentent une affiliation troublante avec les habitations sucrières antillaises de l'époque esclavagiste, avant tout par l'expression spatiale de la domination sociale.

2. Des liens de filiation occultés

- 20 C'est en effet par la projection dans l'espace domestique des hiérarchies exercées dans les lieux de production, sociales pour les premières, et « raciales » pour les secondes, que le lien entre les deux modèles semble le plus évident : dans les cités ouvrières comme dans les habitations sucrières, à chacun sa place selon la proximité ou l'éloignement de son rapport social au dirigeant. Une autre similitude attire l'attention : les plans en damier, courants dans les deux formes d'organisation, rappellent le modèle formel de la ville hispano-américaine, élaboré dans la première moitié du XVI^e siècle et qui va ensuite diffuser dans la plupart des espaces coloniaux. Issus pour une part d'une logique militaire de conception de l'espace, empruntée à la *Reconquista* espagnole, et pour une autre part du pragmatisme des conquérants pratiquant un plan facilité par la rapidité de sa mise en œuvre, ces schémas de villes en damier vont être reproduits dans tout l'espace colonial « parce qu'ils restent efficaces et simples à mettre en œuvre dans le contexte d'un considérable effort d'occupation du territoire et d'une importante croissance urbaine » (Goerg, Huetz de Lempis, 2003 : 341). Et là encore, force est de constater que les cités ouvrières constituent souvent des quartiers construits *ex nihilo*, sur des parcelles généralement rurales (agricoles ou maraîchères) jusqu'alors non bâties, dans une logique d'expansion de l'industrie et de colonisation de nouveaux espaces pour elle.
- 21 Comment dès lors expliquer l'occultation de ce lien de filiation, qui semble pourtant probant dès lors que l'on rapproche les deux modèles ?

2.1. Un recouvrement des modèles qui se ferait dans l'ombre

- 22 Portons tout d'abord une attention aux temporalités. Les premières expérimentations de cités ouvrières dans un contexte industriel occidental datent de la première moitié du XIX^e siècle. On cite fréquemment comme précurseurs les corons de la Compagnie des Mines d'Anzin (1826), ceux de la Combe des Mineurs au Creusot (1827) (Taricat, Villars, 1982), les logements patronaux de Saltaire, Bournville et Port Sunlight en Angleterre, ou encore ceux de la cité du Grand-Hornu (1820) en Belgique (Pinol, Walter, 2003). Nombre d'auteurs s'entendent cependant pour constituer en modèle pionnier la cité ouvrière de la filature Dollfus, Mieg et compagnie de Mulhouse, dont l'édification s'étale sur toute la seconde partie du XIX^e siècle. Les logements Dollfus ont été présentés lors de l'exposition universelle de 1867 à Paris (Benevolo, 1979 [1960] : 103), ce qui a facilité la diffusion de ce modèle. Et c'est aussi au début du XIX^e siècle, quand apparaissent les premières cités ouvrières sur le sol européen, que la société esclavagiste connaît d'importants soubresauts qui la mèneront à sa fin, avec la première déclaration d'abolition dès 1794, le rétablissement de l'esclavage aux Antilles et en Guyane en 1802, la proclamation

d'indépendance d'Haïti, l'ancienne Saint-Domingue, en 1804, et la seconde abolition de l'esclavage dans les colonies et possessions françaises en 1848³.

- 23 L'implantation de nombreuses habitations aux Antilles, puis leur essor du fait de l'esclavagisme, correspond ainsi à une étape de développement de la proto-industrie agroalimentaire. Le contexte de production de nombreuses cités ouvrières – concomitante des débuts de l'industrialisation occidentale – correspond à un autre stade de l'expansion du capitalisme industriel. Pour autant, chaque étape, par les pratiques qu'elle génère pendant un temps certain, transmet explicitement ou non des modes de faire à la suivante. S'agissant des cités ouvrières d'Ugine, construites en Savoie au début du ^{xx}e siècle, Ola Söderström écrit : « Il fallait (...) que des solutions au problème du logement ouvrier aient été expérimentées ailleurs, et auparavant, pour constituer un répertoire de modèles à disposition des concepteurs d'une telle réalisation » (Söderström, 1997 : 27). Sur ce point, on peut penser que les modèles expérimentés pendant plusieurs siècles dans la société esclavagiste des Caraïbes étaient aussi comme « à disposition » de l'expansion industrielle.
- 24 Par ailleurs, de nombreux auteurs ont montré que les bateaux du commerce triangulaire, comme plus tard les cargos reliant les pays occidentaux à leur empire colonial, ne transportaient pas que des hommes et des marchandises. Ils véhiculaient aussi des modèles sociaux et des modes de faire (De Cauna, 2002). Il est ainsi acquis que les colonies ont fréquemment servi de terrains d'expérimentations urbaines métropolitaines, tout au long du ^{xix}e siècle comme au début du ^{xx}e siècle (Hakimi, 2005 ; Marié, 1995). En particulier, les architectes et urbanistes regroupés au sein du Musée social ont tenu un rôle charnière dans l'élaboration d'une planification coloniale expérimentale (Magri, Topalov, 1987 ; Topalov, 1999 ; Lavale D'ortigue, 2005). L'hypothèse défendue ici vaut en sens « retour », mais sans que l'utilisation en métropole d'un modèle éprouvé dans la société esclavagiste n'ait été ouvertement revendiquée, ce au moment où celle-ci faisait l'objet de fortes remises en causes, aboutissant finalement à sa disparition.

2.2. L'opprobre et l'oubli de l'esclavagisme en métropole

- 25 Le patronat industriel métropolitain qui (ré) inventait les cités ouvrières n'avait, en effet, aucun intérêt à revendiquer un modèle issu de l'esclavagisme. Précisément parce que l'abolition consiste en un long processus, construit sur des fondements humanistes autant qu'économiques⁴, le système esclavagiste connaît dans toute la première moitié du ^{xix}e siècle un phénomène de déqualification progressive dans la société métropolitaine. Et l'on peut aussi envisager les habitations comme un modèle sociospatial qui symboliserait une certaine haine du travail. L'historienne Caroline Oudin-Bastide montre, en effet, que le recours à l'esclavage rend impossible la construction d'un rapport positif au travail. Elle explique d'ailleurs qu'une partie de l'argumentaire abolitionniste repose sur la démonstration que l'esclavage discréditerait le travail. Elle cite, par exemple, l'industriel Pierre-Samuel Dupont de Nemours qui, dans un article intitulé « De l'esclavage des nègres » paru en 1771, initie une problématique sociologique renvoyant « la paresse (...) non plus à la nature du nègre, mais à sa condition sociale ». Et à la suite, deux caractéristiques sont invoquées de façon récurrente dans le discours abolitionniste : « un facteur économique (l'absence d'intérêt) et un facteur axiologique (la dévalorisation du travail) » (Oudin-Bastide, 2005 : 312). Revendiquer les habitations sucrières comme un modèle aurait pu risquer d'importer dans les cités ouvrières la dévalorisation du travail,

érigé au contraire en élément consubstantiel d'une fierté de classe par le patronat paternaliste.

- 26 Plus globalement, avec l'abolition de l'esclavage, la Seconde République qui veut unir estime devoir oublier cette période sombre qui a divisé ses concitoyens. Ainsi dans la société métropolitaine, « l'oubli est [...] nécessaire à la constitution du récit que la Nation se donne pour se penser une et unie, récit qui puise à d'autres sources plus glorieuses que celle de la période esclavagiste et qui situe l'origine de l'éthos collectif précisément là où s'arrête l'esclavage, c'est-à-dire à l'abolition » (Chivallon, 2002 : 603). Françoise Vergès relève, elle aussi, les nécessités d'oublis et de dénis qui ont caractérisé la période post-abolitionniste : « L'esclavage est à la fois obscur et éblouissant, obscur, car il reste inconnu, éblouissant, car il occupe tout l'espace de son éclat sombre. L'abolition, qui aurait dû en diminuer l'éclat et en éclairer les ombres, a partiellement failli à sa tâche ». Et elle observe effectivement que « l'oubli s'installe en France et dans les colonies » (Vergès, 2005 : 73). On peut aussi expliquer cet oubli par des trous de mémoire chroniques et répétés de l'État français quant à ses échecs coloniaux. Et peut-être le premier d'entre eux serait précisément la proclamation de l'indépendance de la République d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804, sur les ruines de Saint-Domingue. Cette dernière aurait été ressentie par les élites métropolitaines comme un affront d'autant plus grand que « Saint-Domingue avait été le fleuron de la "colonisation moderne", c'est-à-dire de la plantation sucrière esclavagiste massivement exportatrice pour l'Europe entière » (Dorigny, 2005 : 46). Que ce soit pour unir ou pour effacer l'affront, l'oubli de l'esclavage semble s'être rapidement imposé dans la société métropolitaine. Et probablement l'emprunt supposé des cités ouvrières aux habitations sucrières aurait aussi bénéficié de cet oubli.
- 27 Ceci d'autant plus que l'hygiénisme, modèle revendiqué des bâtisseurs de cités ouvrières, a été fréquemment instrumenté pour justifier de séparer, de dissocier et de hiérarchiser les espaces et les populations, ce qui constitue justement l'un des fondements communs à la fois des habitations et des cités ouvrières. L'historienne Odile Goerg montre par exemple que la mise en ordre coloniale des villes africaines s'est appuyée idéologiquement sur l'hygiénisme, pour réaliser en leur sein une ville européenne mieux équipée et la plus isolée possible des « quartiers indigènes » : « (...) Des découvertes médicales viennent – dans la lignée de l'hygiénisme – justifier la séparation des espaces, formulée et souhaitée auparavant. Elles fondent scientifiquement les mesures de mise à l'écart de certaines populations. J. Chamberlain, secrétaire d'État aux colonies, résume en 1900 ce qui devient la position officielle : "la ségrégation par rapport aux indigènes est actuellement le seul moyen présentant quelque chance de succès en Afrique pour lutter contre la malaria" » (Goerg, 2006 : 24). Ce pourrait être une explication supplémentaire de la dilution d'une référence coloniale et esclavagiste des cités ouvrières dans l'hygiénisme et les modèles urbains dominants contemporains.

3. Une patrimonialisation en lien avec les préoccupations (économiques) du moment

- 28 L'une des forces des espaces bâtis réside dans leur capacité, en franchissant le temps, à être réinvestis de nouveaux idéaux sociaux, à participer « toujours d'une dialectique du concret et de l'abstrait, du matériel et de l'idéal, du profane et du sacré » (Di Méo, 1998 : 60). Les deux modèles d'organisation sociospatiale que constituent habitations

esclavagistes et cités ouvrières, dont on suppose ici que les secondes sont l'une des héritières occultées des premières, ont-ils quelque chance de dévoiler ce supposé héritage maintenant que ni l'un ni l'autre ne sont plus actif ?

3.1. Cités ouvrières : une patrimonialisation liée à une gentrification des lieux

- 29 En effet, l'essentiel de la production de logements d'usine a été revendu, à ses occupants, à des tiers ou à des organismes de logements sociaux, vers la fin du xx^e siècle. Ainsi, à quelques exceptions près⁵, ce modèle paternaliste n'est plus à proprement parler actif. Et nos enquêtes conduites ou encadrées ces dernières années dans de nombreuses cités ouvrières de la région Rhône-Alpes (Duchêne, 2010) nous conduisent à poser pour ces espaces la question de leur patrimonialisation (Duchêne, Langumier, Morel Journal, 2010 ; Duchêne, 2005). Lorsqu'elle émerge, cette dernière oscille entre deux pôles.
- 30 Le premier est plutôt observable dans les cités encore majoritairement habitées par des personnes ayant connu « le temps de la gestion de l'usine ou de la mine », qu'elles y aient elles-mêmes travaillé, ou que ce soit le cas de l'un de leurs proches. On y observe une sorte de malentendu autour du contenu dont pourrait se charger le terme de patrimoine. En effet, lorsque la question est évoquée, elle l'est plutôt par des agents extérieurs aux lieux, élus locaux ou techniciens urbains. Et leurs velléités de sauvegarder les bâtiments et l'organisation spatiale, lorsqu'elle est formulée d'une manière ou d'une autre, se heurtent fréquemment à une hostilité des habitants, peu disposés à voir restreindre leur droit à construire ou leurs envies d'améliorer le confort de ces modestes maisons d'usine. Par contre, lorsqu'on les interroge sur les héritages de ces lieux, les habitants rendent compte d'une spécificité, non tant dans leur forme urbaine ou dans leur architecture, mais davantage dans un entre-soi protecteur, dans des sociabilités particulières nées du travail ensemble et perpétuées au-delà du temps et des lieux professionnels. En ce sens, l'envie d'ériger ces cités en patrimoine, qui n'est pas dit avec ces mots-là et moins encore abouti, traduirait plutôt, à nos yeux, le désarroi d'un groupe social ouvrier particulièrement malmené par la désindustrialisation et singulièrement sous-représenté dans les instances dirigeantes de la société.
- 31 Le débat autour de la question patrimoniale émerge différemment dans les cités ouvrières qui se trouvent saisies par des enjeux fonciers. Ces derniers peuvent être liés à la densification progressive des espaces environnants, à l'équipement de l'espace en mode de transport en commun structurant et/ou à l'arrêt de l'activité de l'usine-mère. La question est plus vive encore lorsque la population ayant connu le temps de l'usine s'estompe. On y observe des phénomènes de gentrification par l'accession de ménages davantage issus des classes moyennes voire supérieures. Et il n'est pas rare d'y saisir en corollaire des discours patrimoniaux, tendant à reproduire à l'identique les murs et les formes spatiales de la cité. Ainsi ces « nouveaux habitants » produisent une distinction de leur espace de vie en le réinscrivant dans une histoire, ce qui contribue à lui donner une valeur supplémentaire. À cette seule condition d'un peuplement transformé, semble-t-il, le projet patronal initial peut être à nouveau valorisé, en même temps que les modes qu'ont pu avoir les anciens habitants de s'approprier l'espace seront renvoyés à quelques éléments folklorisés. Autrement dit, les projets d'une patrimonialisation matérielle n'émergent qu'après un certain temps, sans doute nécessaire au retrait des principaux protagonistes. Et les actions institutionnelles ou associatives de valorisation

du passé industriel suivent autant qu'elles participent à l'installation des classes moyennes dans ces quartiers populaires (Bidou-Zachariasen, Poltorak, 2008). Mais pour autant, dans aucun lieu étudié, nous n'avons observé l'histoire remise à flot remonter jusqu'au spectre des habitations esclavagistes d'outre-mer.

3.2. Habitations sucrières : une revalorisation de l'histoire esclavagiste par le tourisme

- 32 Concernant ces dernières, enfin, nous n'avons pas enquêté directement sur les formes de patrimonialisation des anciennes habitations caribéennes. Pour autant, même à distance, on peut observer qu'elles constituent aujourd'hui l'une des formes visibles et visitables du patrimoine des îles. Les guides touristiques, par exemple, donnent à voir quelques fragments de leur histoire, pour laquelle les liens avec l'esclavagisme sont systématiquement rappelés⁶.
- 33 On trouve certaines habitations reconverties en musée, privés ou publics⁷, centrés essentiellement sur l'exploitation de la canne et des rhumeries attenantes⁸.
- 34 Le plus grand nombre d'habitations signalées au fil des pages sont cependant des restaurants ou des hôtels. Pour les restaurants, tout d'abord, le rappel de l'histoire des lieux est généralement des plus succincts. L'habitation Dillon, à Fort-de-France, par exemple, est signalée comme étant :
- « Installée dans une magnifique demeure créole d'une ancienne plantation, la salle de ce restaurant est répartie entre la galerie et le beau jardin où trône une piscine » (Lonely Planet, 2006 : 101).
- 35 Pour l'habitation Joséphine, à Anse Céron, on apprend que :
- « Aménagé sur les deux étages d'une ancienne maison coloniale du XVIII^e siècle, cet établissement sert avec affabilité et douceur une cuisine créole familiale » (Lonely Planet, 2006 : 113).
- 36 De même, pour l'habitation Massieux, aux Ilets Pigeon, on lira :
- « Inscrite au patrimoine historique, cette ancienne maison de planteur de café du XVI^e siècle (belle cour aux airs d'hacienda) a conservé une élégance coloniale patinée par le temps » (Géoguide, 2010 : 234).
- 37 Ainsi pourrait-on parler, à travers ces quelques exemples, du développement d'un tourisme esclavagiste, mais dont nous ne saurions dire beaucoup plus, sans une enquête de terrain plus précise.
- 38 Les habitations transformées en hôtels ou en gîtes attirent plus encore notre attention. On les trouve parfois dans une gamme intermédiaire de prix⁹. Dans cette catégorie, les guides s'adressent avant tout au consommateur de vacances, et suscitent assez peu son intérêt pour l'histoire. Ainsi les commentaires accompagnant les informations pratiques, quand ils font référence aux lieux, indiquent très peu de choses :
- « Situés sur les hauteurs, au-dessus de l'hôtel Panoramic, 4 appartements et un studio occupent le rez-de-chaussée d'une jolie villa créole jouissant d'une vue splendide sur toute la baie » (Lonely Planet, 2006 : 137).
- « Ces deux agréables petits gîtes sont situés en plein cœur d'une bananeraie, à proximité de la maison des propriétaires » (Lonely Planet, 2006 : 159).
- « 1^{er} gîte accolé à la splendide maison familiale du XVIII^e siècle. Moustiquaires, persiennes, kiosque pour un dîner avec vue sur la mer et mille et un petits détails qui donnent à ces lieux un charme unique » (Guide du routard, 2011 : 191).

- 39 Les autres habitations trouvées dans les guides étudiés se situent dans une gamme de prix plus élevés¹⁰, voire dans celle de l'hôtellerie de luxe¹¹. Et pour ces prix, les guides donnent davantage à voir la profondeur historique du lieu, comme si son histoire esclavagiste lui apportait une plus-value supplémentaire :

« Superbe habitation du XVII^e siècle, tout en bois, au style colonial, construite au cœur d'une des sept grandes habitations qui réglaient autrefois la vie par ici » (Guide du routard, 2011 : 271).

« L'établissement offre cinquante-huit chambres disséminées dans le domaine, la plupart au cœur des anciens quartiers de la plantation. Les chambres, de différents types, sont toutes confortables et de caractère. Certaines des plus agréables occupent les pavillons en pierre rénovés qui constituaient jadis les demeures des esclaves mariés, alignées rue Cases-Nègres. Le domaine possède aussi une piscine et un court de tennis » (Lonely Planet, 2006 : 119).

« Cet hôtel-restaurant quatre étoiles est installé dans une maison de planteur au charme colonial, nichée au cœur d'un vaste jardin tropical. Les douze chambres climatisées, réparties dans la maison de maître, les anciennes dépendances et une nouvelle aile bâtie dans le même style, sont très spacieuses et décorées avec raffinement » (Lonely Planet, 2006 : 121).

« Superbe habitation traditionnelle en bois au milieu d'un grand jardin, avec vue sur la montagne Pelée. Notez la belle horloge en façade. En face, ancien bâtiment agricole de l'exploitation bananière » (Guide du routard, 2011 : 279).

- 40 Tout d'abord, on notera que ces anciens domaines esclavagistes, aménagés à l'origine dans une logique d'achalandage maritime et donc en bord de mer, constituent aujourd'hui des lieux paysagers privilégiés pour le tourisme. Ensuite, à travers ces extraits relevés dans les guides touristiques, on peut parler d'une forme de patrimonialisation de ces anciennes habitations : leur recyclage touristique au service d'un projet économique, met en valeur tout ou partie de l'histoire qui leur est liée. Plus encore, il semblerait que cette histoire fasse vendre, puisque paradoxalement, ce sont les établissements les plus chers qui renseignent le plus leurs clients sur le passé esclavagiste des lieux. Enfin, si l'on ne dispose pas d'informations précises à travers les guides sur les propriétaires actuels de ces lieux, au vu des prix pratiqués, on peut supposer que les clients, eux, se recrutent plutôt dans les classes moyennes et supérieures de la métropole.
- 41 On notera cependant, à travers ces quelques lectures de guides touristiques, que ce sont plutôt les systèmes économique et sociospatial liés à la traite qui sont mis en valeur, et que la figure de l'esclave semble largement absente de cette valorisation. Il y aurait là comme une ressemblance avec ce que nous observons en métropole, où les cités ouvrières seraient davantage patrimonialisées autour du projet spatial patronal plutôt qu'autour des modes d'appropriation qu'ont inventés par la suite leurs occupants. Autrement dit seraient valorisés des « lieux de mémoire » plutôt que des « milieux de mémoire », pour reprendre la distinction opérée par Pierre Nora (1984). Comme si la figure de l'esclave pour les habitations et celle de l'ouvrier pour les cités ouvrières, avec ce qu'elles symbolisent encore de résistances collectives et de capacités mobilisatrices, gênait une démarche patrimoniale pour des classes moyennes construites précisément sur leur mise à distance sociale avec les classes « dirigées ».

Conclusion

- 42 En mai 2001, l'adoption par le parlement français du projet de loi sur la reconnaissance de l'esclavage et de la traite négrière comme crimes contre l'humanité, projet porté par la

députée guyanaise Christiane Taubira, a constitué la fin d'un long cheminement de reconnaissance institutionnelle de la traite négrière. Et l'on observe depuis la fin des années 1990 une série de manifestations mémorielles visant à faire sortir cette histoire esclavagiste de l'oubli. Ce que nous donnent à voir les guides touristiques des années 2000 à propos des anciennes habitations antillaises, montre que l'héritage esclavagiste semble pouvoir constituer une ressource, y compris marchande, pour la société caribéenne. En métropole, on observe aussi quelques initiatives symboliques provenant d'anciennes villes portuaires métropolitaines s'étant enrichies du commerce triangulaire, à Nantes ou à Bordeaux, par exemple (Chivallon, 2005). Pour autant, ces manifestations restent encore relativement sporadiques, et n'irriguent que très peu l'ensemble de la société métropolitaine. Le chemin paraît encore long d'une mise au jour des liens unissant l'industrie manufacturière et l'économie esclavagiste passée.

- 43 Dans les cités ouvrières, l'émergence d'une mise au jour des similitudes de modèles semble bien impossible tant que les cités sont encore habitées par ceux-là mêmes à qui elles étaient destinées, car le miroir que propose cette image de l'esclavage semble encore d'une violence inouïe pour les populations ouvrières. Mais il n'est pas à exclure que cette idée chemine dans les cités gentrifiées. D'abord parce que les classes moyennes semblaient se considérer (au moins jusqu'à une période récente) moins directement concernées par l'exploitation industrielle. Ensuite parce que, de façon plus anecdotique, ce sont elles aussi qui voyagent, et qui sont susceptibles de « consommer » cette histoire esclavagiste revisitée, à l'occasion par exemple d'un séjour touristique dans les Antilles.

BIBLIOGRAPHIE

Bedarida, M., et T. Pacot (2004). *Habiter l'utopie, le familistère Godin à Guise*, Éditions de La Villette, Paris.

Benevolo, L. (1979). *Histoire de l'architecture moderne – Tome 1 : La révolution industrielle*, Éditions Dunod, Collection Espace et architecture, Paris, (1^{er} tirage en langue italienne en 1960).

Bidou-Zachariasen, C. et J-F. Poltorak (2008). « Le “travail” de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *Espaces et sociétés*, n° 132-133 : 107-124.

Bradel, V. (1996) « En passant par la Lorraine : dérives et avatars d'un modèle invoqué », Dans Girard P. et Fayolle Lussac B. (dir), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux : 141-157.

Butler, R. et P. Noisette (1983). *Le logement social en France, 1815-1981 - De la cité ouvrière au grand ensemble*, Éditions La Découverte Maspero, Collection Fondations, Paris.

Chivallon, C. (2005). « L'émergence récente de la mémoire de l'esclavage dans l'espace public : enjeux et significations », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-4bis, 2005/5 : 64-81.

Chivallon, C. (2002). « Mémoires antillaises de l'esclavage », *Ethnologie française*, XXXII (4) : 601-612.

Choay, F. (1979). *L'urbanisme : utopies et réalités*, Le Seuil, Paris, (1^{ere} édition 1965).

- Corbin, A. (1986). *Le miasme et la jonquille*, Flammarion, collection Champs, Paris, 1986 (1ère édition 1982).
- De Cauna, J. (2002) « Aperçus sur le système des habitations aux Antilles françaises. Vestiges architecturaux et empreinte aquitaine en Haïti (ancienne Saint-Domingue) », in *Le monde caraïbe. Échanges transatlantiques et horizons post-coloniaux*, Ch. Lerat (dir.), Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux : 133-152.
- De Cauna, J. (1987). *Au temps des isles à sucre. Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Éditions Karthala ACCT.
- Di Meo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*, Nathan université, Paris.
- Dorigny, M. (2005). « Aux origines, l'indépendance d'Haïti et son occultation », in *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, P. Blanchard, N. Bancel, S. Lemaire (dir.), La Découverte, Paris : 45-55.
- Duchêne, F. (2005). « Les anciennes cités ouvrières, entre patrimonialisation et normalisation », in *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, M. Gravari-Barbas (dir.), Presses universitaires de Rennes, Collection Géographie sociale : 517-526.
- Duchêne, F. (2010). *Cités ouvrières en devenir. Ethnographies d'anciennes enclaves industrielles*, Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- Duchêne, F. et J. Godard (2009). *Derrière l'usine, les cantonnements de Salaise-sur-Sanne*, Éditions du Musée départemental de la Viscose en Isère, Echirolles.
- Duchêne, F., J. Langumier et C. Morel Journal (2010). « Conclusion. Les cités ouvrières et la question patrimoniale », in *Cités ouvrières en devenir. Ethnographies d'anciennes enclaves industrielles*, F. Duchêne (dir.), Publications de l'université de Saint-Etienne, collection dynamiques métropolitaines — recherches : 239-249.
- Ferro, M. (2003). « Autour de la traite et de l'esclavage », in *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, M. Ferro (dir.), Robert Laffont, Paris : 103-119.
- Flamand, J-P. (1989). *Loger le peuple, Essai sur l'histoire du logement social en France*, Éditions La Découverte, Paris.
- Fremont, A., J. Chevalier, R. Herin et J. Renard (1984). *Géographie sociale*, Masson, Paris.
- Frey, J-P. (1986). *La ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers/employés — Le Creusot 1870-1930*, Éditions Pierre Mardaga, Bruxelles.
- Frey, J-P. (1995). *Le rôle social du patronat. Du paternalisme à l'urbanisme*, L'Harmattan, collection Habitat et sociétés, Paris.
- Frouard, H. (2008). *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Presses universitaires de Rennes, collection Art et société, Rennes.
- Géoguide (2010). *Géoguide de la Guadeloupe* : 234.
- Goerg, O. (2006). « Domination coloniale, construction de "la ville" en Afrique et dénomination », *Afrique et histoire*, n° 5 : 15-45.
- Goerg, O. et X. Huetz de Lemps (2003). « La ville européenne outre-mer », in *Histoire de l'Europe urbaine*, T2, Pinol, J.-L. (dir), Seuil, Paris : 279-551.
- Guide du routard (2011). « Habitation Morne l'Etoile, Saint-Pierre », *Guide du routard de la Martinique* : 279.

- Guide du routard (2011). « Habitation Anse Coulevre, Le Prêcheur », *Guide du routard de la Martinique* : 271.
- Guide du routard (2011). « Habitation Maison Rouge, Sainte-Anne », *Guide du routard de la Martinique* : 191.
- Hakimi, Z. (2005). « Le développement de "l'urbanisme de plan" à Alger durant la période coloniale », in *Villes coloniales aux XIX^e - XX^e siècles*, Vacher, H. (dir.), Maisonneuve et Larose, Paris : 59-81.
- Huyghues Belrose, V. (2009). « La société d'habitation, une civilisation historique », cours 3 Voyages et établissements, URL : <<http://kapeskreyol.potomitan.info/dissertation3.php>>.
- Lavale d'Ortigue, P. (2005). « Entre "cinghalisme" méthodologique et mélange des modèles : comment étudier l'histoire des villes pétrolières de l'Anglo-Iranian Oil Company (1901-1951) ? », Dans *Villes coloniales aux XIX^e - XX^e siècles*, Vacher H. (dir.), Maisonneuve et Larose : 83-100.
- Le Goff, J. (1988). *Histoire et mémoire*, Folio Histoire, Paris, (1ere édition 1977).
- Lonely Planet (2006). *Lonely Planet de la Martinique* : 101, 113, 119, 121, 137,159.
- Magri, S. et C. Topalov (1987). « De la cité jardin à la ville rationalisée, un tournant du projet réformateur - 1905 - 1925 », *Revue française de sociologie*, XXVIII : 417-451.
- Mairé, M. (1995). « La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales », *Sociologie du travail*, n° 2/95 : 277-299.
- Merlin, P. et F. Choay (1996). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'architecture*, PUF, Paris, 1996 (1ere édition 1988).
- Noiriel, G. (1984). *Longwy, immigrés et prolétaires. 1880 - 1980*, PUF, Paris.
- Nora, P. (1984). « Entre mémoire et histoire », in *Les lieux de mémoire, I. La République*, Gallimard, Paris.
- Oudin-Bastide, C. (2005). *Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVII^e - XIX^e siècles)*, La Découverte, Paris.
- Petit Jean Roget, J. (1978). *La société d'habitation à la Martinique. Un demi-siècle de formation 1635-1685*, thèse de doctorat d'Histoire, Université Paris VII.
- Pinçon, M. et M. Pinçon-Charlot (2007). *Les ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Seuil, Paris.
- Pinol, J.-L. et F. Walter (2003). « La ville contemporaine jusqu'à la Seconde guerre mondiale », in *Histoire de l'Europe urbaine, Tome 2*, Pinol, J.-L. (dir) : 11-275.
- Rabreau, D. (2002). *La saline royale d'Arc-et-Senans. Un monument industriel, allégorie des Lumières*, Belin-Herscher, Paris.
- Schnakenbourg, C. (1973). *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760 - 1790). Contribution à l'étude de la crise de l'économie coloniale à la fin de l'ancien régime*, thèse pour le doctorat d'État en Sciences économiques, Université Paris II, dir. : Besnier, R.
- Söderström, O. (dir.) (1997). *L'industriel, l'architecte et le phalanstère. Invention et usages de la cité d'entreprise d'Ugine*, L'Harmattan, Paris.
- Taricat, J. et M. Villars (1982). *Le logement à bon marché, chronique. Paris 1850-1930*, Éditions Apogée, Boulogne, 157 p.

Topalov, C. (dir) (1999). *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Éditions de l'EHESS, Paris.

Verges, F. (2005). « L'Outre-mer, une survivance de l'utopie coloniale républicaine ? », Dans *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, P. Blanchard, N. Bancel, S. Lemaire (dir.), La Découverte, Paris : 67-74.

Veschambres, V. (2002). « Une mémoire urbaine socialement sélective. Réflexions à partir du cas d'Angers », *Annales de la recherche urbaine*, 92 : 65-73.

NOTES

1. Seule la moitié du projet initial a été réalisée, soit un ensemble en demi-cercle. Mais dans le projet complet, « le cercle fait référence au soleil, il est aussi le cadre défini par un centre occupé par la maison du directeur, cette position donnant la possibilité d'animer et de surveiller, sans que jamais la distance [ne] soit déformée, l'activité manufacturière et la vie sociale. (...) Dans ce qui existe ne s'exprime que l'ordre social (autorité rayonnante, absence de distance entre travail et non-travail, cloisonnements professionnels) » (Frémont, Chevalier, Héryn, Renard, 1984 : 151).
2. Que l'on pourrait qualifier de paternaliste, sauf à craindre l'anachronisme.
3. Et encore faut-il en réalité attendre un décret publié en 1905, pour que la loi de 1848 s'applique effectivement en Afrique occidentale française (Ferro, 2003).
4. Caroline Oudin-Bastide montre, par exemple, la concordance du processus abolitionniste avec celui de la montée en puissance des productions métropolitaines de sucre de betterave, par exemple, dont l'émergence ne pouvait se satisfaire trop longtemps d'une concurrence déloyale du coût de la main-d'œuvre comparé avec celui des plantations sucrières esclavagistes caribéennes (Oudin-Bastide, 2005 : 20).
5. L'entreprise nationale EDF a, par exemple, procédé à la construction de lotissements pour son personnel à proximité des centrales, lors de la mise en œuvre de son programme nucléaire dans les années 1960-1970. Et elle continue de gérer en propre certains de ces lotissements. La Compagnie Nationale du Rhône a procédé de même pour loger son personnel à proximité de ses barrages à mesure qu'elle les édifiait.
6. Nous avons plus particulièrement étudié trois guides touristiques, deux pour la Martinique (« Le guide du routard », édition 2011, et le « Lonely Planet », édition 2006) et un pour la Guadeloupe (Géo Guide, édition 2010).
7. C'est le cas, par exemple, à la Martinique, de l'habitation de l'Anse Latouche, à Morne Vert ; de l'habitation Fonds de Saint-Jacques à Sainte-Marie (l'anciennement propriété du Père Labat) ; de l'habitation Clément, à Le François (classée au répertoire des Monuments historiques [MH]) ; des habitations Bellevue, à Macouba et Saint-Etienne, à Gros-Morne, (ces deux dernières sont toujours une rhumerie en activité) ; et à la Guadeloupe, de l'habitation La Grivelière, à Vieux-habitants, (elle aussi classée MH).
8. Par exemple, pour l'habitation La Grivelière, dans la commune guadeloupéenne de Vieux-habitants, on apprend que : « Cette merveille, construite au début du XVIIIe s (classée MH), est le domaine le mieux conservé de l'archipel. L'exploitation, qui a eu la chance de rester en activité jusque dans les années 1980, compte encore la plupart de ses bâtiments : de la maison du maître à celle du contremaître (le gérant), des cases à esclaves aux édifices et outils propres à la culture du café » (GéoGuide de la Guadeloupe, édition 2010, p. 237).
9. Avec des prix oscillant entre 230 € et 420 € la semaine de location, selon la saison.
10. De 83 à 140 € la nuit.
11. De 180 à 320 € la nuit, et de 1.700 à 2.800 € la semaine.

RÉSUMÉS

En mettant côte à côte les modèles de construction des *habitations* sucrières caribéennes et des cités ouvrières métropolitaines, on constate de troublantes similitudes entre ces deux systèmes sociospatiaux. Chacun des modèles correspond à un stade différencié de l'expansion du capitalisme industriel : l'hypothèse défendue ici consiste à montrer que le discours hygiéniste serait venu occulter le recouvrement de ces deux modèles de logement patronaux, parce que le premier était largement entaché par la « question esclavagiste » dont l'industrialisme métropolitain, incarné dans le second, souhaitait se débarrasser. Et l'occultation de cette part d'héritage dans la mémoire du modèle des cités ouvrières pourrait s'expliquer par la cécité dont a longtemps été saisie la société française quant à son passé esclavagiste puis colonial. Ce lien entre les deux modèles sociospatiaux ne semble d'ailleurs faire l'objet d'aucune construction patrimoniale, dans le monde industrialisé comme dans la Caraïbe, alors même que chaque modèle pris isolément tendrait à se patrimonialiser.

When the building models of living quarters on Caribbean sugar plantations are compared to workers' housing estates in Metropolitan France, we find unsettling similarities between the two socio-spatial systems. The models each correspond to a different stage in the spread of industrial capitalism: the hypothesis advanced here argues that "hygienist" discourse could have worked to obscure the overlap between these two models of company-owned housing since the former was sullied by the "slavery issue" from which Metropolitan industrialism, embodied by the latter, wanted to distance itself. The omission of this aspect of its heritage from the memory of the workers' housing estate model may be explained by French society's long-standing refusal to acknowledge its slavery-based and then colonial past. The connection between these two socio-spatial models does not appear to be of interest in the heritage-making process in either the industrialised world or the Caribbean despite the fact that each model on its own is beginning to be recognised as part of the local heritage.

INDEX

Index géographique : Caraïbes

Mots-clés : cités ouvrières, habitations sucrières, capitalisme industriel, esclavagisme, patrimonialisation

Keywords : workers' housing estates, living quarters on sugar plantations, industrial capitalism, slavery, heritage processes

AUTEUR

FRANÇOIS DUCHÊNE

Laboratoire RIVES – UMR-ENTPE-CNRS 5600 – Université de Lyon, francois.duchene@entpe.fr